

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain- Opération d'Intérêt Régional des "Canourgues" à Salon-de-Provence: approbation du protocole de préfiguration modificatif.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le protocole modificatif portant avenant au protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des « Canourgues » à Salon-de-Provence, figurant en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

A l'unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**